

Montréal, le 4 octobre 2012

Par dépôt électronique (SDE)

À : Tous les participants

**Objet : Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande ré-amendée de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2013 (Phase 2)
Dossier de la Régie : R-3793-2012**

La Régie accuse réception de la lettre que lui transmettait l'ACEF de l'Outaouais (ACEFO) le 3 courant requérant un délai additionnel jusqu'au 5 octobre 2012, pour déposer sa preuve relative à la Phase 2 du dossier mentionné en titre.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet à l'ACEFO de déposer ladite preuve au plus tard le **5 octobre 2012, 16 h.**

La Régie informe toutefois les participants que le calendrier fixé pour la Phase 2 du présent dossier demeure inchangé et demande la collaboration de tous aux fins de le respecter.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as